

Registre des délibérations du Conseil municipal et des décisions du
Maire

Folio n°52



COMMUNE DE LA BAUSSAINE
Département d'Ille-et-Vilaine

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze du mois de septembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de La Baussaine s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, après convocation légale le huit du mois de septembre deux mille vingt-six, sous la présidence de Monsieur Jérémy LOISEL, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

Etaient présents : Jérémy LOISEL, Gaëlle COÏC, Hervé COLLET, Laurence PINAULT, Diane NAUT, Céline GAUTIER, Marie POURRET, Aurélie ZINGRAFF, Kevin JULIEN, Stéphane PRUNAUT, Laura DROMEL, Guirec FLOC'H.

Absent excusé : Jean-Charles MONTEBRUN (Pouvoir à Jérémy LOISEL).

Date de publication du procès-verbal :

28/09/2026

Absents non excusés : Yann CADIO, Maxime DERBIER.

Secrétaire de séance : Laurence PINAULT.

14.09.2026 - 01

COLLECTIVITÉS SINISTRÉES PAR LES INCENDIES CET ÉTÉ : VERSEMENT D'UNE AIDE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1111-1 du CGCT ;

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé plus de 100 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des Maires de France, en partenariat avec La Protection civile a appelé les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de La Baussaine tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de contribuer à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 675 € soit 1€ / habitant, à la Protection civile.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver ce soutien financier, d'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** ce soutien financier ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.



Fait à La Baussaine, le 14 septembre 2026.
Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire, Jérémy LOISEL